



CAPa JP

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
Jardinier Paysagiste
- Apprentissage -



Septembre 2026
à juin 2028



Les Vaseix



Niveau 3

Principaux débouchés

Devenir jardinier ou ouvrier paysagiste.

Objectifs visés et Évaluables

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.
- Interagir avec son environnement social.
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.
- Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi.

Conditions du métier

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Contact

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr

 Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Les

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15* et 29** ans,
- sortant de 3ème générale, technologique ou de l'enseignement agricole ou titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP de niveau 3,

* 15 ans si sortie de 3ème ou 16 ans dans les autres cas

** pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans le domaine de l'aménagement paysager d'une durée permettant la complétude de la formation

Pré-requis pédagogiques : Français lu, écrit, parlé

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (80 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (24 semaines soit 840 h)

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé). Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact » Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre de formation. En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

Les UC générales et sociales	Les UC professionnelles
UCG 1/ Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UC P1/ Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
UCG2/ Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.	UCP2/ Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
UCG3/ Interagir avec son environnement social	UC P3/ Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et des équipements
	UCARE : Réaliser des travaux de production de végétaux de pépinière

L'obtention du diplôme permet la délivrance du certificat individuel de produits phyto-pharmaceutiques (Certiphyto) catégorie « opérateur » en travaux et services.

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'échéance de l'enregistrement :
Diplômant	3	38386	Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire	31/12/2028

Modalités d'évaluation

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) et évaluée en situations professionnelles et sociales tout au long de la formation. Le diplôme est délivré dès la validation des 7 Unités Capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP38386BC01 à RNCP38386BC07

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Brevet Professionnel, Baccalauréat Professionnel).

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : <https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarification-FPCA-27-03-2023.pdf>

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2023 à 2025 tous sites confondus dispensant la formation)						
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
90%	97 %	98%	84 %	60%	11%	25%

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil/Vienne

05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Jahëlle MANEUF

Tél : 07.83.81.31.72

Mail : jahelle.maneuf@educagri.fr

Coordonnateur de la formation CAPa Jardinier Paysagiste sur le site des Vaseix :

Sylvie Russeil et Christne L'HARIDON

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : sylvie.russeil@educagri.fr / christine.l-haridon@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : charlene.leroy@educagri.fr